

GRÈVE NATIONALE LE 3 FÉVRIER DANS L'ÉDUCATION

Dispensé de timbrage

TOULON CTC



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le
14 janvier 2015

L'édito

Mobilisons-nous pour l'école !

Alors qu'une nouvelle année débute, force est de constater que la politique éducative affichée comme priorité gouvernementale n'est pas à la hauteur. La dotation de 59 postes supplémentaires pour l'Académie de Nice pour la rentrée prochaine sera nettement insuffisante au regard des besoins.

Pourtant, lors des Comités Techniques Spéciaux Départementaux, la FSU réclame des ouvertures de classe et des créations de postes (notamment de remplaçant et de RASED). Le syndicat dénonce lors de ces instances la non scolarisation des enfants de 2 ans et demi. Notre académie est en effet en bas du classement national pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Les besoins sont nombreux mais ne pourront être satisfaits. Cette dotation s'inscrit dans un contexte plus global de politiques austéritaires menées à l'échelle de l'Europe.

En France, la réduction des dépenses publiques et sociales va engendrer des inégalités sociales et territoriales.

Au sein de la fonction publique, le gel de la valeur du point d'indice se poursuit. Pour s'opposer à l'austérité, des mouvements ont vu le jour dans plusieurs pays européens. Le SNUipp-FSU n'a cessé de dénoncer ces politiques et propose des alternatives à celles-ci pour une société plus égalitaire et plus juste.

Pour faire entendre nos voix, pour défendre nos conditions de travail et nos salaires, pour une école plus égalitaire et plus juste, construisons ensemble les mobilisations de demain. Soyons nombreux à participer aux RISTT du SNUipp-FSU. Participons en masse aux mobilisations.

Marie Pierre BURLANDO
Membre du bureau
départemental



Ce bulletin est dédié à la mémoire des victimes de l'attentat de Charlie Hebdo, à ces dessinateurs engagés qui bousculaient la pensée unique. A la liberté : de pensée, d'expression, de création, de la presse. A la laïcité. A la lutte contre toutes les inégalités, les fascismes et l'obscurantisme.

Sommaire

- Page 1 Edito.
- Page 2 Grève, éducation prioritaire.
- Page 3 Carte scolaire.
- Page 4 Segpa, Jaurès Pradet.
- Page 6 Pétition.
- Page 7 RISTT.
- Page 8 Bulletin adhésion.

Directrice de publication : Maude FAVENNEC

Mensuel : n° 269

Prix au numéro : 0,76 E

N° de commission paritaire : 0 515 S 07337

Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Curie 83160 LA VALETTE

Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr Site : <http://83.snuipp.fr>



Greve dans l'éducation le 3 février

Salaires, conditions de travail : mobilisons nous pour nous faire entendre !

De nombreux problèmes qui demeurent sur le terrain: effectifs de classes trop lourds, remplacements non assurés, formation initiale et continue des personnels non satisfaisante, conditions de travail très souvent dégradées, alourdissement des tâches, le tout dans un contexte de salaires faibles et de gel du point d'indice depuis 2010, avec pour corollaire une crise du recrutement qui persiste.

La prochaine rentrée scolaire se prépare d'ores et déjà et certaines réformes se mettent en place comme celle de l'éducation prioritaire qui, à ce jour, laisse nombre d'écoles et d'établissements au bord du chemin. La FSU continue à demander un

élargissement significatif de la carte, avec une transparence totale des critères retenus.

Parce que certaines questions ne peuvent plus attendre, la FSU appelle tous les personnels de l'éducation à être en grève le 3 février prochain. Elle demande notamment que s'ouvrent des discussions pour améliorer les conditions de travail. Cette question englobe celle de l'emploi, des créations de postes plus nombreuses étant nécessaires du fait de l'augmentation démographique et de l'alourdissement des missions et de la charge de travail pour tous les personnels.

La FSU exige la revalorisation des salaires. Le déclassement salarial des enseignants est désormais reconnu. Face à la dégradation des conditions de travail, au manque de prise en compte de tout le travail effectué dans le cadre des missions, y compris le travail invisible, il y a urgence à apporter des réponses afin de revaloriser l'ensemble des personnels.

La FSU reste convaincue que la priorité à la jeunesse passe par l'Ecole et par ses personnels. La FSU souhaite que le message lancé le 3 février prochain soit entendu et donne lieu à l'ouverture de nouvelles discussions rapides sur ces sujets.

Action

Education prioritaire : des besoins demeurent !

Pour la FSU et le SNUipp aucune école ne devait être oubliée.

Jeudi 11 décembre 2014 s'est tenu un CTA (Comité technique académique) pour étudier la refondation de l'éducation prioritaire pour l'académie de Nice (10 FSU/ 3 UNSA/ 1 CGT/2 UER).

Pour la FSU et le SNUipp aucune école ne devait être oubliée, aucune école ne devait sortir d'un réseau d'éducation prioritaire si elle y était déjà présente, et toutes les écoles ayant les caractéristiques de l'éducation prioritaire devaient être intégrées dans un réseau.

Malgré nos différentes mobilisations et notre forte opposition lors de ce CTA, la Rectrice a décidé de sortir de l'EP le collège Marcel Rivière de Hyères, et par conséquent l'élémentaire Excelsior et les maternelles Val des Pins, Les mouettes et F. Buisson ainsi que la SEGPA P.Roux. La Rectrice annonce que les moyens de ces écoles seront cependant maintenus pour les trois années à venir. **Pour le SNUipp et la FSU c'est un leurre et on ne peut se satisfaire de cette réponse.**

Grâce aux nombreuses interventions du SNUipp et de la FSU, voici la situation varoise pour la rentrée 2015 :

En REP + :

- le collège Wallon à la Seyne sur Mer et toutes les écoles qui sont de son secteur.
- le collège de la Marquisanne à Toulon et les écoles suivantes : Maternelles Le



Toulon, le 25 novembre

jonquet, la Tauriac, Basse-Convention et la Beaucaire et élémentaires Pont-Neuf 1 et 2, la Beaucaire, la Tauriac, Cousteau.

- le collège Maurice Genevoix à Toulon et les écoles suivantes : Maternelles Font-Pré, Fleur des Champs, les Œillettes et élémentaires Font-pré, Longepierre et Pont du Suve.

En REP :

- le collège Léotard à Fréjus et les écoles suivantes : maternelles Valescure, Aubanel, élémentaires Giono et Aubanel et la SEGPA Villeneuve.
- le collège Pierre Puget à Toulon et les écoles suivantes : Maternelles Pont du Las, Le Temple, St Roch, Rodeilhac et élémentaires St Roch, Rodeilhac, Malbousquet et Pont du Las.
- le collège Peiresc à Toulon et les écoles

suivantes : Maternelles St Louis, la Visitation, Muraire, le Brusquet et élémentaires les Remparts, St Louis, Brusquet et Muraire.

Par contre, l'administration n'a pas suivi le SNUipp et la FSU sur certaines demandes :

- le groupe scolaire La Florane n'intègre pas un REP.
- les écoles actuellement classées ECLAIR à Toulon (Maternelles et élémentaires St Louis, Muraire, élémentaire des Remparts et maternelle de la Visitation) n'intégreront pas un REP + mais seulement un REP.

Pour plus de renseignements, contactez le SNUipp-FSU.

Rentrée 2015: le compte n'y est pas !

1052 élèves de plus dans l'académie mais seulement 59 postes...



Les dotations académiques pour la rentrée 2015 ont été rendues publiques hier à l'issue du Comité Technique Ministériel. L'académie de Nice sera dotée de 59 postes supplémentaires pour 1052 enfants de plus.

Pour la 8eme année consécutive, et malgré le retour de dotations positives depuis 2012, cette dotation ne permettra même pas de couvrir la hausse démographique dans les écoles. De plus, la majorité des 59 emplois sera absorbée par les nouveaux dispositifs dévolus à l'éducation prioritaire ainsi qu'à l'augmentation des volumes de décharge de direction, moyens tout à fait légitimes quand on connaît les besoins que rencontrent l'Education Prioritaire et les collègues qui sont en charge d'une direction d'une école. " En cette année scolaire, ce sont plus de 400 postes qui manquent à l'appel dans la seule académie de Nice.

Var et Alpes Maritimes se trouvent dans une situation telle que plus de 300 classes ne sont pas remplacées en moyenne chaque jour, des contractuels ont même été recrutés dans les Alpes-Maritimes.

Dans le département du Var il manque plus de 250 postes d'enseignants : chaque jour plus de 130 collègues absents ne sont pas remplacés, le RASED est en nombre insuffisant sur tout le territoire varois, trop d'enfants de moins de 3 ans ne sont pas scolarisés, trop de classes sont surchargées et la liste est malheureusement encore bien longue...

Notre académie se situe systématiquement dans les profondeurs de tous les classements fournis par le ministère que ce soit pour le nombre d'élèves par classe (27eme/31), pour le nombre d'enseignants pour 100 élèves (28eme/31), pour la scolarisation des

moins de 3 ans (27eme/31)...

La rentrée scolaire 2015 sera une fois de plus synonyme de non remplacement des enseignants absents, de RASED démantelés, d'effectifs trop chargés, d'enfants de 2 ans et demi non scolarisés, de formation continue portée disparue...

Oui la dotation est positive, **NON elle n'est pas suffisante !** On ne peut plus accepter d'entendre dans tous les médias que ce gouvernement fait de l'école primaire sa priorité. ENSEMBLE dénonçons cette mascarade, ENSEMBLE mobilisons-nous. Cette dotation est inadmissible. Le SNUipp-FSU mettra tout en œuvre afin de dénoncer la situation des écoles de notre académie et n'exclut dès à présent aucun moyen d'action.



Aurélie SANCHEZ et Cédric TURCO
Élus SNUipp-FSU Var au Comité Technique Académique

Envoyez au SNUipp-FSU l'enquête « carte scolaire 2015 » ainsi que l'enquête complémentaire concernant les besoins en RASED.

Action

Les enseignants de SEGPA et d'ULIS dans l'action

Après les réunions du SNUipp, le temps de l'action : rendez-vous mercredi 14 janvier 14h devant l'IA !

Suite aux deux dernières RISTT spéciale ULIS et SEGPA organisées par le SNUipp, les échanges ont rapidement conduit à la nécessité de faire apparaître clairement les revendications des enseignants pour la SEGPA et l'ULIS dans le paysage. En effet, la structure même de la SEGPA est remise en question avec la potentielle transformation de la 6ème en dispositif "inclusif".

De plus, une inégalité de traitement persiste vis à vis des personnels exerçant en SEGPA et ULIS : ils ne touchent ni ISAE, ni ISOE.

Enfin, la prochaine rentrée scolaire commence à se préparer dès ce mois-ci, il est urgent de faire remonter les besoins en terme de postes pour ces structures : la limitation à 16 élèves par section doit être respectée, 12 en éducation prioritaire et 11 en Ulis.

Malgré nos nombreuses interventions auprès du DASEN et de l'IEN ASH, les réponses ne sont pas satisfaisantes.

Avec les collègues présents, nous avons opté pour une action **le mercredi 14 janvier à 14h devant l'Inspection académique** afin de porter les revendications suivantes :

- le versement de l'ISAE alignée sur l'ISOE pour les collègues de SEGPA et de l'ULIS, comme pour tous les enseignants du premier degré
- le respect des effectifs et les créations de postes à la hauteur des besoins
- la défense de la structure SEGPA et ses 4 divisions

A la suite de ce rassemblement, nous serons reçus en audience par le DASEN.

Vous trouverez un compte rendu de l'action et de l'audience dans le prochain bulletin.



Aurélié SANCHEZ

Secrétaire générale
Adjointe SNUipp



Frédéric ROGER

Segpa
Villeneuve Frejus



Joëlle RIVIER

Segpa
Wallon La Seyne

Carte scolaire

Fermeture au Pradet

La mairie ferme l'école centenaire Jean Jaurès...

**LA MAJORITÉ
DES MAIRES
SE BATTENT
POUR
SAUVER DES
CLASSES
LE NÔTRE SE
BAT POUR
FERMER
UNE ECOLE**

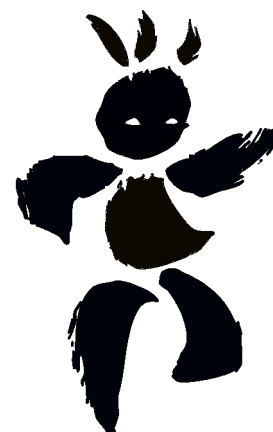
D'abord annoncée comme provisoire pour déconstruction d'un bâtiment préfabriqué avec hébergement provisoire de l'école Jean Jaurès dans les locaux du groupe scolaire Charles Sandro, la fermeture de l'école est devenue définitive lors du conseil municipal du 24 novembre dernier qui a voté la désaffectation des locaux. Toute nouvelle inscription avait déjà été refusée par la municipalité pour la rentrée 2014. Malgré la forte mobilisation des parents (pétition recueillant 3 000 signatures, multiples rassemblements, manifestation, recours au tribunal administratif, soirée débat avec projection des conséquences de la perte de cette école sur les effectifs globaux de la commune à court et moyen termes), en quelques mois seulement l'école publique centenaire du Pradet disparaît.

Nous sommes CHARLIE

Le SNUipp-FSU informe

Comme chaque année, le SNUipp-FSU publiera les résultats des CAPD dans son bulletin départemental, dont le Mouvement 2014 (publication des affectations prévues avec noms et barèmes, permettant ainsi à chaque collègue de vérifier sa propre situation), mais aussi sur son site internet. Si vous ne souhaitez pas que les informations concernant votre situation soient publiées, ou si vous ne souhaitez pas recevoir la

presse et les différents courriers du SNUipp-FSU à l'issue des travaux des commissions paritaires (promotions, Mouvement, stages, etc), informez dès maintenant le SNUipp-FSU. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez le syndicat.



SNUipp-FSU

Doublement de la prime des recteurs : honteux et indécent

La Ministre Najat Vallaud-Belkacem a déposé un bien beau cadeau de Noël au pied du sapin des recteurs...

En 2010, le Ministre de l'Education Nationale Luc Chatel a instauré une « prime de responsabilité » pour les recteurs d'académie, composée d'une part fixe et d'une part variable, « tenant compte de la manière de servir et de la réalisation des objectifs qui leur ont été assignés », pouvant aller jusqu'à 45% de la part fixe. Un recteur pouvait donc toucher une prime annuelle d'un montant compris entre 15200€ et 22040€.

Najat Vallaud-Belkacem a déposé un bien beau cadeau de Noël au pied du sapin des 30 recteurs : la part fixe de la prime est revalorisée de 68,5%. La part variable peut toujours atteindre 45% de cette somme : désormais, un recteur perçoit donc une prime d'un montant compris entre 25620 et 37140€.

Nous rappelons que, comme le révèle le journal var matin dans son édition du samedi 30 août, Mme le Recteur de l'Académie de Nice est hébergée dans une maison de 583 m² habitables, propriété appartenant à la ville de Nice estimée par les domaines publics à 2,7 millions d'euros dont le loyer mensuel s'élève à la modique somme de 5169 euros à la charge de l'Education nationale.

À l'heure où le salaire des fonctionnaires est gelé depuis 4 ans et depuis 2000, c'est plus 13% de pouvoir d'achat perdu, à l'heure où la ministre reconnaît que les enseignants sont mal payés par rapport à leurs homologues européens mais affirme ne rien pouvoir faire. En accordant une telle prime aux 30 recteurs dont la rémunération est déjà confortable, alors que de nombreux agents de l'Education Nationale connaissent des difficultés croissantes à boucler leurs fins de mois.

Quel message veut envoyer la ministre ? A quand la même évolution de la revalorisation des professeurs des écoles ?

Pour rappel, le SNUipp FSU demande :

- La revalorisation de la valeur du point d'indice (gelé depuis 2010), son indexation sur les prix, des mesures de rattrapage des pertes ;
- Un salaire minimum à 1600 € net ;
- La reconstruction de la grille avec en première mesure, une augmentation uniforme de 50 points ; des carrières linéaires déconnectées de l'évaluation et d'un pseudo mérite ;
- L'intégration des indemnités dans le salaire sous forme indiciaire.



Prochains stages du SNUipp Var

La retraite, ça se prépare.

À La Valette le 12 février
Avec, entre autres, Gilberte
MANDON

Membre de la commission nationale retraités
du SNUipp-FSU.

Inscription avant le 12 janvier

La maternelle : une école à part entière.

À Draguignan
le 13 février 2015

Avec Françoise BRUNO,
Déléguée départementale 83 de l'AGEEM.

Inscription avant le 13 janvier

Quelle politique en faveur des élèves les plus en difficultés?

À La Seyne le 10 mars Avec Choukri BEN AYED,
Sociologue, prof d'université, chercheur GRESCO.

Inscription avant le 10 février

ouverts à
toutes et
tous

Participez aux réunions d'information

Le SNUipp-FSU organise des réunions ouvertes à tous, sur le temps de travail. On nous rappelle sans cesse nos devoirs, rappelons nos droits à l'administration !

Une attestation de présence sera remise à chaque participant.

A l'ordre du jour :

actualité éducative et sociale, réactions dans vos écoles et suites à donner.

Vous pouvez participer à 3 réunions de votre choix dans l'année dont une sur le temps de classe.



Les lieux exacts manquants seront communiqués sur le site internet et dans les prochains bulletins.

Mardi 3 Février 16h15 – 19h15	Toulon	Bourse du travail
Mercredi 4 Février 13h30-16h30	Cogolin	EPU le Rialet
Mercredi 11 Février 8h30 – 11h30	Brignoles	Collège (précisions ultérieures sur le site)
Mercredi 11 Février 13h30 – 16h30	Brue auriac	Ecole primaire Georges Jean
Jeudi 12 Février 16h15-19h	La Seyne	EPU Lucie Aubrac
Lundi 16 Mars 16h15 – 19h15	Toulon	(précisions ultérieures sur le site)
Mercredi 18 Mars 13h30 – 16h30	Draguignan	ESPE
Mercredi 18 Mars 13h30 – 16h30	Toulon	EPU Frédéric Mistral
Vendredi 27 Mars 13h30 – 16h30	St Raphael	
Mardi 31 Mars 16h30 – 19h30	La Garde	
Mercredi 1er.Avril 8h30 – 11h30	Brue Auriac	
Vendredi 10 Avril 13h30 – 16h30	Hyères	
Mardi 14 Avril 16h15 – 18h15	Le Beausset	
Mercredi 15 Avril 13h30 – 16h30	Draguignan	
Vendredi 17 Avril 13h30 – 16h30	Brignoles	

Toutes ces réunions sont accessibles à tous les collègues, syndiqués ou non. Quelle que soit votre affectation, vous pouvez vous rendre dans nos réunions, qu'elles se tiennent dans votre circonscription ou pas.

A envoyer à l'IEN
Au plus tard 48 heures avant la réunion

Modèle de lettre à l'IEN

NOM / Prénom :
Ecole :

à M(Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale, Circonscription de

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 modifié par l'arrêté du 29 août 2014 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp/FSU, le à

Date, Signature

Modèle de lettre aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (Décret N° 82447 du 28.5.82 modifié par l'arrêté du 29 août 2014).

Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 3 demi- journées par an.

Pour cette année scolaire, une demi- journée aura lieu le
....., Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là.
Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

Bulletin d'adhésion 2014/2015

Se syndiquer un acte de solidarité !

Mr/Mme/Mlle **NOM** :

PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :

Téléphone portable :

Nom de jeune fille :

Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :

Code postal _ _ _ _ **Commune** :

Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU Var.

Email :@.....

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / TRB / CLIS / Adapt Autre :

Corps : Insti / Prof d'école / PEGC / Retraité-e

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : _ _

Nomination à **Titre Définitif** ou **Titre Provisoire**

Travaillez-vous à temps partiel ? OUI NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessous) :euros

Mode de paiement : CCP Chèque bancaire *

Prélèvements fractionnés** fois

* chèques multiples encaissés la 1ère semaine de chaque mois indiqué au dos du chèque, au plus tard le 5 juillet 2015.

** Remplir et signer le formulaire « mandat SEPA ».

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

(Possible seulement pour prélèvements automatiques)

Je me syndique au SNUipp-FSU VAR afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,

- au développement du service public d'Education,

- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans une fédération renouée : la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp-FSU.

Je demande au SNUipp-FSU VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU VAR.

Date :

Signature :

Chèques à l'ordre du SNUipp Var



A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 100 euros, vous bénéficiez d'une déduction fiscale et, depuis le 1/1/2012, à un revenu n'êtes pas imposable.

Le coût réel sera donc de 51 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2014/2015 sera déductible des impôts/revenu 2015. Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2016.

Grille de cotisations 2014/2015

Instituteurs		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
9	162	55
10	171	58
11	185	63

Professeur des écoles		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
3	97	33
4	141	48
5	148	50
6	153	52
7	162	55
8	174	60
9	186	63
10	201	68
11	216	73

PE hors classe		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
HC 1	153	52
HC 2	173	59
HC 3	186	63
HC 4	210	71
HC 5	227	77
HC 6	242	82
HC 7	268	91

Ajouter selon situation	
Dir. classe unique	3
Dir. 2 à 4 classes	8
Dir. 5 à 9 classes	12
Dir. 10 classes et plus	16
Enseignant Spé.	8
Maître formateur	8
Conseiller Péda.	12
Directeur SEGPA	20

IUFM		
	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
Étudiants	52	18
Stagiaires	95	32

Autres contrats		
	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
AVS-EVS	52	18
Assist. éduc	61	20

Retraités		
	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
Moins de 1400 E/mois	97	33
Plus de 1400 E/mois	110	37

PEGC
Contactez directement le SNUipp-FSU du Var.

Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
82	28
96	32

Facultatif : Je suis libre d'aider et soutenir l'action syndicale du SNUipp-FSU. Je choisis de verser euros supplémentaires avec ma cotisation.

Dispo/Congé parental	82	28
1/2 temps	96	32
75% et 80 %	pro rata	